

M. CAMIL GARNEAU:

Merci, Madame.

1505

LA PRÉSIDENTE:

Au revoir.

1510

M. CAMIL GARNEAU:

Merci.

LA PRÉSIDENTE:

1515

Donc, nous revenons dans un petit instant.

1520

**Mme LUCETTE LUPIEN, Mme DENISE GAUMONT & Mme JULIE BÉLANGER
HABITAT 67**

1525

LA PRÉSIDENTE:

Alors, bienvenue et bonjour. Et lorsque je vous donnerai la parole tout à l'heure, je vais vous demander, bien sûr, de vous identifier, vous l'avez entendu tout à l'heure, de vous identifier et de préciser l'organisation, le groupe que vous représentez. Vous disposez de 10 minutes pour votre présentation. Après huit minutes, je vous ferai un petit signe, ça veut dire

1530

vous devez conclure. Nous avons lu ce que vous nous avez envoyé. Et ensuite, nous avons quelques questions pour vous.

Alors, voilà, la parole est à vous. Et encore une fois, bienvenue.

1535

Mme LUCETTE LUPIEN:

Bonjour, je m'appelle Lucette Lupien. Je suis une résidente d'Habitat 67 depuis 34 ans, et voici ma collègue, Denise Gaumont.

1540

Mme DENISE GAUMONT:

Bonjour.

1545

Mme LUCETTE LUPIEN:

Résidente d'Habitat depuis?

1550

Mme DENISE GAUMONT:

2017.

Mme LUCETTE LUPIEN:

1555

2017. Et Julie Bélanger qui est une consultante.

Mme JULIE BÉLANGER:

Bonjour.

1560

Mme LUCETTE LUPIEN:

Une experte, une perle pour nous, pour la défense de la Cité du Havre, et puis de tout le secteur de Bridge-Bonaventure dans l'ensemble.

1565

Voilà. Vous avez une image de cette beauté que nous, on aime appeler « le jardin au fleuve », qui est la Cité du Havre.

Et je voulais aussi d'abord vous dire merci de votre accueil. Il paraît que vous auriez entendu 90 présentations, vous êtes très courageux. Bravo.

1570

Situons déjà la Cité du Havre. Vous voyez qu'on est dans le secteur Bridge-Bonaventure, et que la Cité du Havre est en bas.

1575

Et je reviens après ça à la même carte pour vous indiquer rapidement qu'à partir de la gauche, on voit l'édifice du port de Montréal, qui était l'édifice pour La Presse. Et à sa droite, il y a un édifice blanc qui était l'Expo-Théâtre et qui est le studio MELS.

1580

En face, on voit le Musée d'art contemporain ou le musée d'art de l'Expo 67. Puis à droite, on voit le parc Vestiges, qui fait aussi problème dans le moment.

On voit Profil O, Tropic Nord en bleu, Habitat 67. Et l'espace à côté, ça s'appelle l'Espace d'habitat, mais ça appartient à la SCHL. Et au bout, l'autre côté du pont, c'est le Parc de Dieppe avec le pont qui mène au Parc Jean-Drapeau.

1585

Alors, c'est pourquoi donc nous l'appelons le jardin au fleuve, avec la vague que j'ai oublié de vous mentionner.

1590

Puisque vous avez déjà pris conscience, connaissance en tout cas, de notre mise à jour, je voudrais simplement commencer par la fin, en rappelant l'enjeu du PUM pour le secteur Bridge-Bonaventure, qui se lit comme suit :

1595

« La mise en valeur du secteur doit s'appuyer sur les bâtiments, les ouvrages d'art, et les vestiges archéologiques d'intérêt qui ponctuent le territoire et qui contribuent à sa singularité. Cela implique notamment de leur trouver une vocation compatible avec leurs caractéristiques. »

1600

Or, malgré cet enjeu clairement exprimé, nous faisons face, depuis plusieurs années, à la Cité du Havre, à des interventions qui vont complètement dans le sens opposé, et qui mettent en danger son avenir.

1605

Nous avons été rassurés lorsque l'OCPM avait émis une recommandation claire, dans son rapport en 2020 — dont vous faisiez partie, Mme Simard, si je me souviens — sur le plan d'urbanisme de Bridge-Bonaventure. Vous aviez recommandé que tous les espaces non développés de la Cité du Havre soient zonés espaces verts, incluant le parc Vestiges, que ces espaces soient raccordés à la trame verte et bleue, et que les vestiges d'Expo 67 qui s'y trouvent soient mis en valeur.

1610

Mais les bottines n'ont pas suivi. On est encore un peu à la même situation, et même un peu plus, c'est un peu plus dramatique maintenant, puis c'est pour ça qu'on dit que c'est en danger.

1615

On commence d'abord par le Musée d'art de l'Expo 67. À deux reprises depuis quelque temps, depuis l'an dernier, Loto-Québec, qui est une propriété de l'État du Québec, qui est propriétaire aussi de cet édifice-là, a été mis en vente sans aucune condition préalable de conservation ou de mise en valeur d'édifices.

Autrement dit, c'est prêt pour démolition, enlever ça, puis construisez-nous des condos.

1620 Lors d'une table ronde organisée au printemps 2024, dont j'ai mis le lien dans le rapport, qui est très intéressante d'ailleurs, c'est une table ronde organisée par l'UQAM et par Docomomo.

1625 Les experts en architecture et en patrimoine du Québec qui étaient là ont réitéré que cet édifice est un chef-d'œuvre d'architecture moderne, et qu'il fut le premier musée créé pour l'art contemporain au Canada, et qui répondait aux normes muséologiques internationales.

1630 Vous savez, encore aujourd'hui, même on le voit pour le Musée de Québec, on réutilise d'anciens bâtiments pour en faire des musées. Mais celui-là, il était vraiment là pour ça.

Il a inscrit le Québec dans la modernité et le renouveau des musées. Et maintenant, on a des projets d'utilisation artistiques et culturels qui sont à l'étude. Vous en avez lus quelques-uns dans notre document.

1635 Alors, pourquoi faudrait-il se défaire au profit de quelques condos supplémentaires d'un édifice comme celui-là? Sans compter que de plus en plus, on dit en termes d'écologie, que c'est tellement plus rentable de réutiliser un édifice que de le démolir pour le remplacer par un nouveau.

1640 Denise va vous parler du parc Vestiges.

1645 *///*

Mme DENISE GAUMONT:

1650 Alors, on dit quant au parc Vestiges qu'on voit ici, propriété du Canada via la Société canadienne d'hypothèque et de logement, il est de notoriété publique que le propriétaire désire vendre ce parc.

1655 Or, c'est le seul vrai espace vert de tout le secteur Bridge-Bonaventure. Il est riche de plus de 334 arbres, des arbres matures qu'on a plantés en 1967, et de vestiges d'archéologie moderne.

On veut le vendre à des fins de construction immobilière de 2 600 logements.

1660 Or, une recherche récente indique que dans un espace similaire à L'Île-des-Sœurs la pointe nord, il a fallu construire quatre tours de 30 étages pour réaliser 1 400 logements. OK.

Un courriel de la semaine dernière reçu d'un conseiller en aménagement du service d'urbanisme de la Ville de Montréal précise que la construction de beaucoup plus de 2 600 logements sur ce site est déjà permise.

1665 C'est donc impossible, dans ce cas de figure, de construire un développement qui soit en harmonie avec les hauteurs, les retraits, et les marges de recul des édifices actuels. Sans compter que cela signifie la disparition de la plupart des 334 arbres de ce parc.

1670 Comment veut-on verdire le secteur Bridge-Bonaventure si on commence par couper les arbres existants?

La petite photo qui dit : « *Le futur?* », alors c'est un petit espace de quatre par deux pieds carrés, ou quelque chose comme ça, avec des petites mauvaises herbes, puis qui

1675 s'appelle un espace vert. Alors, est-ce que c'est ça qui nous resterait à la fin de tous ces développements, qui risque de ressembler à Griffintown encore une fois?

Mme LUCETTE LUPIEN:

1680 Alors, l'intégration au Parc Jean-Drapeau. Julie.

Mme JULIE BÉLANGER:

1685 En fait, on tient aussi à vous rappeler que les démarches sont assez aberrantes. C'est la troisième fois que ce petit parc des Vestiges est sujet de discussions à l'OCPM.

1690 La première fois sur l'avenir du Parc Jean-Drapeau en 2018, la deuxième fois dans le cadre de Bridge-Bonaventure, et nous y voici encore, espérons, pour la dernière fois, cette fois-ci.

1695 J'ai envie d'utiliser la formule aussi qui dit : « Si un arbre tombe dans la forêt est-ce qu'on l'entend? » Si on utilise un espace comme espace vert pendant 53 ans, est-ce que c'est réellement une zone résidentielle ou est-ce que ce n'est pas un parc en fait?

1700 Parce que c'est ça dont il est question aujourd'hui.

On espère vraiment que c'est la dernière fois qu'on vient devant vous, et que cette vocation-là de parc sera confirmée, tel que l'a recommandé l'OCPM en fait.

1705 C'est un site qu'il faut mettre en valeur. C'est un très beau site. C'est un témoin, c'est un rappel de l'entrée du Québec dans la modernité et dans le patrimoine de demain aussi.

1705

Et ça serait dommage qu'une décision actuelle — je n'ose pas dire à court terme, puisque le PUM s'inscrit sur une longue période de temps, mais qu'une question ponctuelle, disons, vienne influencer l'avenir d'un espace vert qui a été préservé depuis maintenant près de 60 ans, et qui serait perdu pour des générations à venir.

1710

C'est pourquoi notre dernière recommandation aujourd'hui, en fait, demande d'intégrer la Cité du Havre au Parc Jean-Drapeau. Ce n'est pas la première fois que vous l'entendez, j'ai envie de vous dire.

1715

Mais les deux ont été développés en même temps pour accueillir l'Exposition universelle de 1967. La spécificité de la Cité du Havre était d'accueillir des visiteurs, de les accueillir sur le site avec la place d'accueil, et de présenter aux 50 000 000 de visiteurs, en fait, les réalisations scientifiques, technologiques, et artistiques, les pavillons thématiques et nationaux qui y étaient situés à l'époque.

La Cité du Havre constitue une composante naturelle, c'est important de le souligner.

1720

LA PRÉSIDENTE:

Une minute.

1725

Mme JULIE BÉLANGER:

Et incontournable du Parc Jean-Drapeau, de par sa situation géographique, son architecture, son héritage, et sa finalité.

1730

Donc, avant que tout soit démantelé pour une question ponctuelle de développement résidentiel, il faut aussi prendre en considération, à notre sens, les legs précieux que le patrimoine et un espace vert constituent pour les générations futures.

LA PRÉSIDENTE:

Alors, merci beaucoup.

1735 **Mme LUCETTE LUPIEN:**

Voilà.

LA PRÉSIDENTE:

1740

Et merci à vous. Alors, une question très rapide — bien, très rapide, peut-être que la réponse ne sera pas si rapide que ça. En fait, intégrer la Cité du Havre au Parc Jean-Drapeau, quelles seraient les premières étapes, selon vous et pour vous dans votre esprit? Puisque vous soumettez cette proposition, vous y avez sûrement réfléchi depuis un certain temps. Alors.

1745

Mme LUCETTE LUPIEN:

Bien, une des premières choses, ça serait de reconnaître les édifices qui sont dans la Cité du Havre comme faisant partie de ce territoire, et de cette venue au monde puis à la modernité de Montréal et du Québec.

1750

C'est aussi qu'il y a des projets, entre autres on a vu avec le Parc Jean-Drapeau l'idée de prendre ce musée et d'en faire le pavillon d'accueil du Parc Jean-Drapeau, alors que là, on pourrait, dans cet espace, présenter une image de ce qu'est le parc.

1755

Et la directrice nous avait parlé, à un moment donné, de dire : « On pourrait avoir des voitures électriques, des navettes électriques qui circuleraient à partir de là, et qui iraient dans les îles du parc. »

1760

Ensuite, on est proche, en même temps, du port de Montréal, qui vient de faire une promenade le long du port, un kilomètre ou un peu plus de trottoirs qui longent le port de Montréal. Et c'est formidable de voir à quel point les gens l'utilisent, et ils viennent.

1765

Et nous, à Habitat 67, on fait des visites guidées. C'est Julie qui justement les gère. Et donc, on a de plus en plus de milliers de personnes qui viennent, et ça serait le fun qu'ils sachent non seulement à quel point Habitat, c'est important, puis c'est beau, puis c'est une image qui va partout dans le monde pour Montréal, mais que ça fait partie d'un ensemble qui est toute la Cité du Havre, et le parc. C'est le même ensemble.

1770

Il y a quelque chose de cohérent dans cette approche-là, je dirais.

LA PRÉSIDENTE:

1775

Vous en avez sûrement parlé avec les gens du Parc Jean-Drapeau, et quelle est leur réaction, en fait?

Mme JULIE BÉLANGER:

1780

Bien, en fait, je rappelle à votre mémoire que cette orientation-là s'inscrit en fait dans le cadre des présentations qui avaient été faites par la Société du Parc Jean-Drapeau en 2018, au moment de la consultation de l'OCPM sur l'avenir du Parc Jean-Drapeau. Il en était mention à ce moment-là.

1785

Et pour répondre très concrètement et de façon terre à terre à votre question, je pense que la première étape, c'est d'en tenir compte dans l'analyse du PUM à venir, et de s'assurer d'arrimer le zonage et l'utilisation, les terrains situés à la Cité du Havre avec ce que l'on retrouve du côté du Parc Jean-Drapeau, ce qui n'est pas le cas présentement.

LA PRÉSIDENTE:

1790

J'aurais d'autres questions, mais il faut que je laisse la parole.

Mme LUCETTE LUPIEN:

1795

Allez-y, allez-y.

LA PRÉSIDENTE:

1800

Non, mais mes collègues aussi ont des questions à poser. Alors.

LA COMMISSAIRE:

1805

Oui. Dans les trois recommandations, le musée, et tout ça, moi, j'aimerais savoir ça serait quoi la première chose qu'on pourrait faire?

Mme LUCETTE LUPIEN:

1810

Je pense que ça serait de reconnaître la Cité du Havre comme un trésor, ou on pourrait trouver un terme moins émotif, mais quelque chose. Reconnaître ça et l'intégrer dans le Parc Jean-Drapeau, parce que si c'était intégré dans le Parc Jean-Drapeau, c'est considéré à ce moment-là comme un parc.

1815

Et ça va faciliter les choses pour nous pour sauver les édifices qui y sont déjà, et pour sauver, j'espère, le parc Vestiges lui-même, où on trouve encore des objets archéologiques qui datent du patrimoine moderne.

Mais un patrimoine moderne, comme vous savez, si on ne s'en occupe pas, il n'y en aura plus. Dans 50 ans, ça ne sera pas du patrimoine moderne à ce moment-là.

1820 Alors, je pense que ça serait d'essayer d'avoir une approche intégrée pour la Cité du Havre avec le Parc Jean-Drapeau.

1825 Je voudrais peut-être rajouter aussi quelque chose. C'est qu'on a pensé qu'aussi, le Musée d'art contemporain pourrait utiliser — qui est en construction au centre-ville — pourrait utiliser aussi ce musée comme une antenne. On voit beaucoup, dans les villes à travers le monde maintenant, des musées importants qui ont une antenne qui se spécialise.

1830 Alors, comme c'est un musée d'art contemporain, il pourrait y avoir là les œuvres de l'art moderne plus ou moins contemporain, 60 à 80 ou à peu près.

1835 Et le parc derrière pourrait accueillir un parc de sculptures de l'époque aussi, ce qui ferait que ça intégrerait encore plus l'art dans l'esprit de l'Expo 67 et du Parc Jean-Drapeau.

LA COMMISSAIRE:

1835 Bien, je vous remercie parce que c'était l'objet de ma deuxième question. Ça fait que vous lui avez répondu. Vous deviez lire dans ma tête.

LA PRÉSIDENTE:

1840 Mon collègue gentiment m'autorise à poser la question, il me donne un petit peu de temps. En fait, c'est vrai depuis 2018, et j'étais aussi sur Jean-Drapeau.

1845 *///*

Mme JULIE BÉLANGER:

Oui, c'est vrai, je me souviens.

1850 **LA PRÉSIDENTE:**

Décidément, c'est la poursuite, c'est mon karma. Entre 2018 et maintenant, il s'est quand même passé un certain temps, qu'est-ce qui freine, qu'est-ce qui empêche?

1855 **Mme LUCETTE LUPIEN:**

Je ne sais pas. Il y a comme un manque d'intérêt. J'ai l'impression que le problème de la Cité du Havre, c'est qu'on est peu nombreux comme voisins, puis il n'y a pas d'entreprise voisinage.

1860

Et même quand on siège à la table de concertation Bridge-Bonaventure, bien, tout le développement est pensé en fonction du bassin Wellington, des terrains qui appartiennent à la Société immobilière du Canada, à Devimco.

1865

Il y a un projet de développement là parce qu'il est question d'une station du REM. C'est très intéressant, d'ailleurs. On pense que c'est vraiment là que tout le développement social, le logement social et familial pourrait être développé.

1870

Et tous les gens ou à peu près qui sont à la table de concertation sont beaucoup plus préoccupés par ce qui peut se passer là, parce qu'il y a les voies ferrées, il y a les autoroutes, etc.

Alors, on fait office de — c'est comme si on était un petit peu à part, puis on est un peu oublié. Puis nous, on ne veut pas qu'on soit oublié, puis on ne veut pas que la Cité du

1875 Havre disparaisse, parce que c'est vraiment un élément rare dans une ville d'avoir un endroit comme ça.

LA PRÉSIDENTE:

1880 Donc, vous n'avez pas identifié, jusqu'à maintenant, d'irritants majeurs.

Mme LUCETTE LUPIEN:

À part la SCHL qui veut...

1885

Mme DENISE GAUMONT:

Oui.

1890

Mme LUCETTE LUPIEN:

Veux-tu?

Mme DENISE GAUMONT:

1895

Non. Bien, c'est ça. Vas-y.

Mme LUCETTE LUPIEN:

1900

À part la SCHL qui voudrait construire dans le parc, non.

Mais aussi, Loto-Québec a une collection d'œuvres d'art, de 5 000 œuvres d'art québécoises. Il pourrait très bien réutiliser ce musée pour le réaménager, eux qui l'ont désaménagé pourraient le réaménager pour mettre les toiles et leurs œuvres là-dedans.

1905

Et ça serait parfait, parce que ça serait juste à l'entrée de leur casino. Ça fait que déjà, ça attirerait.

1910

Je ne sais pas. Je trouve ça très dommage, parce que là, on va se retrouver avec des — vous savez, il y a un fonctionnaire de l'urbanisme Montréal qui était venu nous dire la dernière fois : « La ville ne veut pas zoner cet endroit-là parc parce qu'ils ont peur d'être poursuivis par la SCHL pour expropriation déguisée. »

1915

Or, on trouve ça terrible que des gens, que des structures administratives municipales, fédérales, provinciales dont on est les payeurs, finalement, se battent entre eux avec des avocats pour un projet qui devrait être, de toute évidence, un parc.

Ce n'est pas correct, ça ne marche pas comme ça. Puis voilà le problème qu'on a.

1920

LA PRÉSIDENTE:

Je crois qu'il nous reste une minute et demie.

LE COMMISSAIRE:

1925

Moi aussi, je veux comprendre, je n'étais pas là en 2018, dans la portion du parc Vestiges en danger, vous nous dites — et je retrouve le passage :

1930

« La ville refuse de considérer le parc Vestiges comme un parc parce que son acquisition représente, selon elle, un trop grand cout. Malgré ce raisonnement douteux — vous nous dites — des échanges de terrains sont fréquents et habituels. »

Avez-vous des exemples?

1935

Mme LUCETTE LUPIEN:

Bien, par exemple, à côté d'Habitat, de l'autre côté, il y avait un terrain là. Il y avait un projet de construire cinq tours. Encore là, on est pris, on détruit les silos dans la Ville de Montréal pour donner une vue, mais là, on veut construire des tours.

1940

Alors, il y avait un projet de construire cinq tours. Et on a réussi, en groupe avec le Conseil de l'environnement, à convaincre l'arrondissement de zoner parc. Mais là, la SCHL a poursuivi la Ville de Montréal pour ce parc pour ce zonage-là.

1945

Mais là, il est question que le terrain soit remis à la Ville de Montréal.

1950

Bien, on a aussi pensé que l'hippodrome est un endroit dont on parle depuis longtemps du développement, et où la SCHL pourrait bénéficier d'espaces, de terrains qui seraient beaucoup plus faciles pour eux à développer; et pourrait faire un échange. La Ville pourrait faire un échange avec un endroit comme celui-là pour le protéger, le parc Vestiges.

1955

Mme JULIE BÉLANGER:

Est-ce que vous permettez d'en ajouter une seconde, peut-être? Tout petit, tout petit, je vous promets.

En fait, les échanges de terrains sont très courants à la Ville de Montréal. On a juste à penser à Canada Post, à Poste Canada qui a redéveloppé son site dans Griffintown pour les bassins du Nouveau Havre à travers une entente.

1960

La SIC, c'est de notoriété que, dans Bridge-Bonaventure, est en train de faire un exercice similaire pour redévelopper le bassin Wellington à proximité.

1965

Et à ce que la perception publique semble laisser croire, ce site-là du parc Vestiges est inclus, comme Mme Simard le sait, c'est dans le secteur de Bridge-Bonaventure, et fait donc sujet, lui aussi, d'échanges de terrains, notamment en vue de construire plus de 20 % de logement social, communautaire, et abordable.

1970

Il y a une question à soulever. Est-ce que c'est réaliste, est-ce que c'est souhaitable, en 2024, de construire 2 600 unités, donc plus que les habitations Jeanne-Mance en grande, en très forte proportion, pour plus de 2 000 unités de logement social, abordable, et communautaire, sur un site qui est plus petit que les habitations Jeanne-Mance, avec pas de service?

1975

LA PRÉSIDENTE:

Je vais me faire gronder. Alors, merci.

1980

Mme LUCETTE LUPIEN:

On ne veut pas ça.

1985

///

LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup d'avoir pris la peine de partager avec nous vos vues, et votre opinion aussi par rapport à ce qui se passe, et d'avoir pris le temps de venir discuter avec nous.
Bonne fin de journée.

1990

Mme LUCETTE LUPIEN:

Merci.

1995

Mme JULIE BÉLANGER:

Merci.

2000

Mme DENISE GAUMONT:

Merci.

2005

LA PRÉSIDENTE:

Au revoir.

2010

M. LOUIS-NORMAND HÉBERT
CITOYEN

///